Nations Unies A/68/PV.104

Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

104e séance plénière
Jeudi 17 juillet 2014, à 15 heures
New York

Président : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 63 l'ordre du jour (*suite*)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Projet de résolution (A/68/L.41/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 63 de l'ordre du jour et sur ses alinéas a) et b), et sur le point 13 de l'ordre du jour, à ses 36e et 37e séances plénières, le 25 octobre 2013.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'État plurinational de Bolivie, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.41/Rev.1.

Mme Vilaseca Chumacero (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », publié sous la cote A/68/L.41/Rev.1, au titre du point 63 a) de l'ordre du jour. Le Groupe des 77 et de la Chine remercie l'ensemble des délégations pour les délibérations constructives et pour leurs contributions au projet de résolution.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui réaffirme l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et constate les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il salue également l'attachement des dirigeants africains au programme d'intégration politique, sociale et économique de l'Afrique et à l'idéal de panafricanisme et de renaissance africaine, tel que réaffirmé dans la Déclaration solennelle adoptée en mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. Le projet de résolution prend note des progrès réalisés dans l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, vision stratégique et plan d'action visant à assurer une transformation socioéconomique positive en Afrique au cours des 50 prochaines années, par le biais notamment de l'intégration régionale, de l'industrialisation, de la diversification de l'économie et de la création d'emplois.

S'agissant de la question de la gouvernance, le projet de résolution se félicite des louables progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier en ce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté Merci de recycler

qui concerne l'achèvement de l'évaluation dans 17 pays, ainsi que de ceux accomplis dans l'application des programmes d'action nationaux issus de ces évaluations. Il salue et apprécie également le fait que les pays d'Afrique continuent à s'efforcer d'adopter systématiquement une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat.

Les pays développés doivent continuer à appuyer les progrès réalisés à ce jour par l'Afrique. À cet égard, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se déclare préoccupée par la part anormalement faible de l'Afrique dans les échanges commerciaux internationaux, qui se chiffre à environ 3 %, par le fait que l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'Afrique a diminué en 2013, et par l'alourdissement de la charge de la dette de certains pays d'Afrique. Dans ce contexte, le projet de résolution présenté aujourd'hui appelle au respect de l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD.

Enfin, les efforts déployés par l'Afrique pour éradiquer la pauvreté et la faim, créer des emplois et assurer le développement durable doivent être complétés par l'appui continu des partenaires des pays développés. À ce titre, le projet de résolution exhorte la communauté internationale à tenir dûment compte des priorités de l'Afrique, y compris celles du Nouveau Partenariat, dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya pour qu'il apporte une révision orale au projet de résolution A/68/L.41/Rev.1.

M. Ogweno (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance sur l'adoption d'un projet de résolution très important sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Je vous remercie également de me donner l'occasion, en ma qualité de facilitateur du projet de résolution, de faire cette déclaration.

Le mandat central du NEPAD est de faciliter et de coordonner la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires de la région et du continent et de favoriser les partenariats, la mobilisation des ressources, la recherche et la gestion des connaissances. C'est un mandat que les pays africains prennent très au sérieux et pour lequel ils cherchent l'appui de tous les partenaires de développement dans l'optique de sa pleine réalisation. C'est pourquoi la résolution sur le NEPAD a toujours été négociée et adoptée par consensus à l'Assemblée générale.

Je me félicite que la même procédure a été suivie aujourd'hui en la matière. En tant que facilitateur du projet de résolution, je saisis la présente occasion pour remercier l'ensemble des délégations de l'esprit constructif et de la flexibilité dont elles ont fait montre pendant tout le processus de négociations. Je remercie particulièrement tous les participants d'avoir facilité le compromis auquel nous sommes arrivés pendant le processus d'élaboration du projet de résolution.

S'agissant du paragraphe 39 du projet de résolution A/68/L.41/Rev.1, je tiens à dire qu'il a été le paragraphe sur lequel il a été le plus difficile de s'entendre. Bien qu'il contienne un texte convenu entièrement repris des résolutions précédentes et actuelles sur le commerce adoptées par l'Assemblée générale, il a mis en relief certaines des questions examinées actuellement à Genève dans le contexte des négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Pendant près d'un mois, il semblait que nous n'allions pas parvenir à un compromis sur ce paragraphe. Nous sommes finalement arrivés à la conclusion que le paragraphe 39 ne devait ni nous diviser ni réduire à néant nos efforts collectifs, étant donné que notre objectif central était toujours d'appuyer pleinement et efficacement la mise en œuvre des programmes et des projets du NEPAD. C'est pourquoi je tiens à apporter une révision orale au paragraphe 39 afin qu'il se lise comme suit :

> « Prend note des progrès accomplis à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue du 3 au 7 décembre 2013 à Bali (Indonésie), et attend avec intérêt la mise en œuvre rapide des mesures adoptées à cette occasion, y compris l'accord sur la facilitation du commerce, et lance un appel pour que les négociations commerciales multilatérales engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement débouchent sur un résultat équilibré, ambitieux, global et axé sur le développement ».

Je tiens à signaler que le libellé du paragraphe 39 révisé, tel que je l'ai lu, a été convenu dans le cadre de résolutions précédentes de l'Assemblée

générale sur cette question. Mais c'est parce que nous cherchions à dégager un consensus que nous avons demandé la révision orale que je viens de proposer.

Je tiens également à préciser qu'il s'agit là de la solution convenue gagnant-gagnant pour tous. À cet égard, je voudrais ajouter que nous sommes parvenus à un consensus sur le paragraphe 39 étant entendu que le paragraphe révisé que je viens de lire ne sera utilisé pour porter préjudice ni aux futures négociations qui se tiendront dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ni aux résolutions sur les questions commerciales négociées et adoptées par l'Assemblée générale. En d'autres termes, cet amendement est propre au NEPAD et ne crée pas de précédent pour les résolutions qui porteront sur de futurs accords.

Je voudrais, pour terminer, partager avec l'Assemblée un proverbe swahili qui dit qu'il ne me sert à rien de reconnaître une personne qui ne me reconnaît pas. Je remercie toutes les délégations d'avoir reconnu leurs lignes rouges mutuelles et d'avoir procédé aux ajustements nécessaires, notamment pour ce qui est du paragraphe 39. Je les remercie également pour la confiance qu'elles m'ont accordée en tant que facilitateur du projet de résolution et pour l'appui qui a permis sa conclusion et son adoption.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.41/Rev.1, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », tel que révisé oralement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/68/L.41/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Slovénie et Turquie.

Le Président(*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.41/Rev.1, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/68/L.41/Rev.1, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 68/301).

Le Président(*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen de l'alinéa a) du point 63 de l'ordre du jour et du point 63 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

e) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Note du Secrétaire général (A/68/915)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que par sa décision 64/428 en date du 25 août 2010, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, a élu Joan Clos (Espagne) au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour un mandat de quatre ans prenant effet le 18 octobre 2010 et venant à expiration le 17 octobre 2014.

En application de la résolution 56/206 en date du 21 décembre 2001, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de réélire M. Clos au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour un mandat prenant effet le 18 octobre 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2017.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite réélire M. Joan Clos au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour un mandat prenant effet le 18 octobre 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2017?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat afin que l'Assemblée se prononce sur l'important point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son appui constant au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). À cet égard, le Groupe prend note de la nomination de M. Joan Clos pour un second mandat au poste de Directeur exécutif du Programme. Le Groupe rappelle également l'importance du mandat qui a été confié au Programme et la nécessité pour ce dernier de le mettre pleinement et efficacement en œuvre. Ce mandat va gagner en importance à l'avenir étant donné la croissance ininterrompue de la population mondiale et les défis qui en résultent dans les zones tant rurales qu'urbaines partout dans le monde.

Dans ce contexte, le Groupe continue de souhaiter vivement le renforcement du Programme dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, prévue en 2016. Un tel renforcement revêt une importance primordiale pour tous les États Membres étant donné que l'urbanisation est devenue une priorité mondiale qui présente à la fois des avantages et des difficultés. Le Programme va donc devoir être renforcé pour pouvoir aider les États Membres à relever efficacement les défis liés aux établissements humains et à l'urbanisation en ce XXIe siècle.

C'est pourquoi le Groupe, qui est aussi conscient des avantages qui pourraient ressortir de l'exercice de ce mandat, a donc décidé d'accepter la réélection du Directeur exécutif en place. Toutefois, cela ne signifie pas que nous soyons pleinement satisfaits des résultats et de la gestion actuels de cette entité. Nous avons de graves préoccupations que nous voulons soumettre à la réflexion des membres afin que des solutions appropriées puissent d'urgence être trouvées.

La première concerne l'expansion des activités programmatiques d'ONU-Habitat. Le Groupe constate avec vive inquiétude que l'activité programmatique d'ONU-Habitat est en recul. Nous tirons ce constat du fait que certains programmes qui étaient menés jusqu'ici dans les pays africains avec l'appui d'ONU-Habitat ont été abandonnés sous la direction actuelle. Cette situation est parfaitement inacceptable dans la mesure où l'utilité des activités de programme d'ONU-Habitat concerne essentiellement le monde en développement, où les défis liés aux établissements humains et à l'urbanisation continuent de croître.

Dans le même esprit, nous sommes préoccupés par l'ouverture et/ou le transfert de certains bureaux d'ONU-Habitat, notamment dans des villes européennes. Sans vouloir remettre en question l'objectif visé par de telles décisions, puisqu'ONU-Habitat a été créé afin de contribuer au renforcement des capacités de tous les États, le Groupe désapprouve l'approche unilatérale adoptée par la direction à cet égard.

Nous soulevons ce point parce que le transfert et/ou l'ouverture de bureaux ont des incidences sur le budget-programme qui influent sur la gestion, l'allocation et l'utilisation au quotidien des ressources financières disponibles. Il va s'en dire que de telles initiatives ne devraient jamais intervenir aux dépens des fonctions essentielles du siège du Programme à Nairobi. Nous réaffirmons donc que ce genre de décisions lourdes de conséquence relatives aux dispositifs de gouvernance du Programme ne doit se faire qu'en pleine concertation avec tous les États Membres et avec leur approbation.

Notre deuxième préoccupation a trait au fait que le Groupe est déçu de la manière dont sont actuellement gérés le personnel et la mise en valeur des ressources humaines d'ONU-Habitat. Même si nous reconnaissons que le Programme a connu des difficultés financières dans un passé récent, nous ne sommes toutefois pas favorables à certaines mesures qui ont été ou sont prises en vue de rétablir sa bonne santé financière. Le Groupe désapprouve en particulier les mesures de compression des effectifs visant principalement le personnel issu des pays en développement, ainsi que l'absence d'avancement et/ou la marginalisation qui accompagnent certains postes clefs au sein du Programme.

À cet égard, nous soulignons la nécessité de parvenir à un équilibre entre le Nord et le Sud, en particulier pour le recrutement et/ou la promotion du personnel à des postes d'influence en ce qui concerne les questions politiques et la prise de décision clefs dans le cadre du Programme. Il importe au plus haut point de régler cette question d'importance de façon qui soit acceptable sur un plan professionnel et politique si l'on veut que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains puisse relever efficacement les défis de peuplement qui attendent le monde en développement.

La troisième préoccupation concerne la mobilisation de ressources financières suffisantes et prévisibles pour la gestion efficace du Programme. Nous savons que l'affectation des ressources financières provenant du budget ordinaire de l'ONU n'est guère suffisant pour un fonctionnement efficace de l'ensemble des activités opérationnelles et programmatiques menées dans le cadre du Programme. C'est la raison pour

laquelle les ressources extrabudgétaires ont continué de jouer un rôle si important.

Nous sommes, cependant, préoccupés de voir que la mobilisation actuelle de ressources financières auprès de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU a accusé une chute notable au cours des deux ou trois dernières années. Nous notons avec préoccupation que la convocation de la dernière session en date du Conseil d'administration d'ONU-Habitat n'a été possible que grâce à la générosité de l'un de nos propres pays, en Afrique. Si le Groupe apprécie le généreux appui de cet État frère, nous sommes préoccupés par cette impuissance de l'encadrement à mobiliser des ressources financières auprès de nos partenaires traditionnels et des autres parties prenantes, qui n'est pas de bon augure pour l'avenir du Programme. Nous engageons, par conséquent, le Directeur exécutif à continuer de solliciter nos partenaires traditionnels dans le cadre de la mobilisation des ressources.

Enfin, le Groupe réaffirme son attachement au Programme et continuera de faire son possible pour qu'il exécute pleinement le mandat qui lui a été confié. Le Groupe des États d'Afrique souligne également que les questions qu'il a soulevées doivent être traitées efficacement, et à titre urgent. Nous continuerons, par conséquent, à suivre les progrès accomplis à cet égard et nous espérons que le Directeur exécutif, après sa nomination, se penchera efficacement sur ces préoccupations.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

j) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/68/940)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 99e séance plénière, le 3 juillet 2014, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question subsidiaire à l'ordre du jour de la présente session. Les membres se souviendront également que l'Assemblée, compte tenu de ce que la Cinquième Commission avait achevé ses travaux pour la reprise de la session, et sans instaurer de précédent, a décidé à la même séance d'examiner cette question directement en séance plénière.

Comme l'indique le document A/68/940, le Secrétaire général a été avisé de la démission de M. Gerhard Kuntzle (Allemagne) du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris effet le 16 juin 2014. En conséquence, l'Assemblée générale doit, à la session en cours, nommer une personne pour pourvoir le siège devenu vacant de M. Kuntzle jusqu'à la fin de son mandat, qui vient à expiration le 31 décembre 2016. Le document indique également que le Gouvernement allemand a proposé la candidature de Jörg Stosberg pour pourvoir le siège devenu vacant suite à la démission de M. Kuntzle. Le Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a informé le Secrétariat que la candidature de M. Stosberg avait reçu l'assentiment de son groupe.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Jörg Stosberg membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 17 juillet 2014 et se terminant le 31 décembre 2016?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du projet de résolution A/68/L.54, intitulé « Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information », présenté au titre du point 16 de l'ordre du jour intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement », est reporté à une date ultérieure, qui sera annoncée. Le document fera l'objet d'un nouveau tirage pour raison technique.

La séance est levée à 15 h 35.